



Institut wallon d'éducation cynégétique

a.s.b.l. N° d'entreprise : 479765364

Siège social : Haute Ecole Provinciale du Hainaut Occidental (HEPHO)
Rue Paul Pastur, 11 – 7800 ATH

L'IWEC, c'est quoi ?

L'**Institut Wallon d'Éducation Cynégétique (I.W.E.C.)** a été constitué en asbl en 2002. Il agit en partenariat avec la Confrérie Internationale des Compagnons de Saint-Hubert et est soutenu par la Fondation Saint-Hubert et le Solitaire Ardennais. Son objectif principal : l'éducation cynégétique et plus particulièrement la préparation des candidats à l'examen de chasse en Région wallonne.

Dans ce cadre, l'I.W.E.C., institut pluraliste (et donc ouvert à tous), et indépendant de toute association ou corporation quelconque liée à la chasse, à la nature ou au monde rural, organise des cours et stages préparatoires destinés, certes aux candidats chasseurs, mais également aux chasseurs gestionnaires et à ceux soucieux de se recycler, aux environnementalistes ainsi qu'à toutes les personnes directement (forestiers, agriculteurs,...) ou indirectement concernées ou intéressées par ce type de formation.

Ces cours théoriques et pratiques sont dispensés par une trentaine d'enseignants et moniteurs spécialisés dans les diverses disciplines concernées (législation, biologie animale, armes et munitions, chiens de chasse, recherche du gibier blessé, modes de chasse...).

Ils sont organisés par le Conseil académique présidé par Jean-Claude Patard, assisté notamment de Georges Schnock, Claude Lassoie, Jean-Pierre Georgin et Jean-Claude Gilson.

Le taux de réussite des candidats ayant suivi les formations dispensées par l'I.W.E.C. est toujours supérieur à celui des candidats qui ne les ont pas suivies.

Pour l'épreuve théorique, cette supériorité varie selon les années entre + 31,5 % en 2005 (60,4 % contre 28,9 %) et + 16,7 % en 2001 (78,2 % contre 61,5 %). L'écart moyen des 9 dernières années est de + 24,8 % (66,3 % contre 41,5 %).

Pour la 1^{re} sous épreuve pratique (Stages de Bertinchamps), la supériorité varie de + 22,8 % en 2002 (93,7 % contre 70,9 %) à + 4,6 % en 2008 (84,0 % contre 79,4 %). L'écart moyen des 9 dernières années s'élève à + 13,6 % (89,1 % contre 75,5 %).

De ces résultats, il ressort que l'examen de chasse en Région wallonne est une épreuve « **difficile mais crédible** » dont la réussite dépend de la motivation et du degré de préparation des candidats.

A tous les candidats chasseurs désireux **d'augmenter leur chance de réussite ou d'approfondir leurs connaissances en ces matières**, **le meilleur choix est de s'inscrire dès à présent aux cours préparatoires 2009 organisés par l'IWEC.**

Epreuve théorique (éliminatoire)

Date de l'examen

L'épreuve théorique de l'examen de chasse en Région wallonne est fixée le **samedi 14 mars 2009**. Pour la **réussir** cette épreuve, **le candidat doit obtenir 50 % des points dans chacune des 3 branches** : Branche I (Législation : 20 questions), Branche II (Connaissance du gibier et des chiens : 40 questions), et Branche III (Armes, munitions et éthique de la chasse : 20 questions).

Organisation des cours 2009 de l'IWEC

Ces cours sont dispensés les samedis et dimanches matin de 9 H 00 à 12 h 00, 12 h 30 ou 13 h 00. Ils débiteront le **samedi 10 janvier dès 8 h 30** et se poursuivront pendant sept week-ends consécutifs les 10/11 – 17/18 – 24/25 et 31 janvier et les 1^{er} – 7/8 et 14/15 février 2009.

Le **dimanche 22 février, dès 8 h 30**, au centre de cours de **Gembloux**, aura lieu une séance de projection de diapositives portant sur les branches I (20 questions), II (64 questions) et III (20 questions) de l'épreuve théorique. La matière « Chiens » (branche I) fera l'objet d'un exposé de 2 heures.

Le **samedi 28 février**, une séance de révision générale aura lieu dans chaque centre de cours sauf à **Gembloux** où elle se déroulera le **dimanche 1^{er} mars**.

Adresses des Centres de cours de l'IWEC

ATH – Haute Ecole Provinciale du Hainaut Occidental,
Rue Paul Pastur, 11 - 7800 Ath

Responsables : Mr **J.-Cl. Patard**, GSM : 0472 / 52 93 26

Mr **P. Descamps**, Tél : 065/ 65 03 35 - GSM : 0475 / 87 33 67

GEMBLOUX - Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques

Avenue de la Faculté, 2 - 5030 Gembloux

Responsable : Mr **G. Schnock**, Tél./Fax : 010/ 41 68 95

SAINT-HUBERT – Fondation Saint-Hubert

Rue de la Converserie, 44 - 6870 Saint-Hubert

Responsables : Mr **Cl. Lassoie**, Tél : 071/ 38 50 37 - Fax : 071/ 39 62 07

Mr **J.-M. Bauden**, GSM : 0475 / 74 87 69

LIEGE – Université de Liège - Faculté de Médecine Vétérinaire

Boulevard de Colonster, 20 – 4000 Liège

Responsable : Mr **A. Nicolaers**, GSM : 0477 / 48 88 96

BÜTGENBACH (cours en langue allemande)

Responsable : Mr **W. Kleis**, Tél : 087 / 55 33 45 - GSM : 0494 / 30 40 82

Les candidats habitant la Région bruxelloise sont invités à s'inscrire au centre de cours de Gembloux.

Droit d'inscription aux cours préparatoires de l'IWEC

Le droit d'inscription aux cours préparatoires à l'épreuve théorique est fixé à **160 €**

Le montant de l'inscription est à verser sur le compte n° **001-3839820-54 (Fortis Banque, BIC GEBABEBB / n° IBAN : BE42 0013 8398 2054)** de Cours de chasse (I.W.E.C.) c/o Mr Georges Schnock, rue de l'Eglise, 18 - 1301 Bierges, **de préférence avant le 31 décembre** . Après cette date, vous pouvez effectuer le paiement **au centre de cours**. **Tout versement enregistré vaut réservation.**

Le **livre de référence** « Chasse & Nature » de G. Schnock e.a., publié aux Editions Racine (5^e édition), sera disponible dans les centres de cours au prix de 50 €.

Les candidats non inscrits aux cours et qui souhaitent participer aux séances de révision uniquement, devront acquitter sur place, un **droit de participation de 25 € par séance**.

Les chasseurs titulaires d'un permis de port d'arme de chasse pour l'année cynégétique en cours ont la possibilité de se recycler en assistant aux cours de leur choix moyennant paiement sur place d'une somme de **15 € par séance**.

INSTITUT WALLON D'EDUCATION CYNÉGÉTIQUE (IWEC)
Examen de chasse 2009 en Région Wallonne
Bulletin d'inscription aux cours préparatoires à l'épreuve théorique

Madame, Mademoiselle, Monsieur (1)

Nom (2) : Prénom :

Adresse (2) : Rue..... N°..... Boîte.....
: Code postal..... Localité.....

Téléphone : GSM :

Date naissance : Profession :

Je m'inscris aux cours de chasse 2009 au centre de (3)..... au prix de **160 €**

Somme que je vire au compte n° **001-3839820-54 (Fortis Banque, BIC GEBABEBB / n° Iban : BE 42 0013 8398 2054)** de « Cours de chasse IWEC », rue de l'Eglise, 18 – 1301 – Bierges, de préférence avant le 31 décembre (sinon paiement sur place).

Paiement effectué le Date : Signature :

(1) Biffer la mention inutile (2) en lettres majuscules (3) Ath, Gembloux, Liège, Saint-Hubert

(*) A renvoyer à Monsieur Georges Schnock, Rue de l'Eglise, 18 – 1301 Bierges

Téléchargé sur www.Chasse.Be

1^{re} sous épreuve pratique (éliminatoire)

Date de l'examen

La première sous-épreuve de l'examen pratique de chasse en Région wallonne se déroulera sur le site militaire de Marche-en-Famenne, les jours ouvrables de la **première quinzaine de mai 2009**.

Pour pouvoir présenter cette 1^{re} sous-épreuve, le candidat doit avoir réussi l'épreuve théorique

Organisation des stages de Bertinchamps

L'Institut Wallon d'Education Cynégétique organise sur le site de Bertinchamps, près de Gembloux, des stages préparatoires à la 1^{re} sous-épreuve de l'examen pratique aux dates suivantes : les **samedi 18, dimanche 19 et samedi 25 avril 2009**.

Chaque stage dure 3 h 30, soit une demi-journée (matin ou après-midi) et regroupe 36 candidats maximum. Ceux-ci sont pris en charge individuellement par 25 moniteurs qui leur font passer toutes les épreuves de la Matière I (reconnaissance et manipulation des armes de chasse et des munitions) et de la Matière II (manipulations des armes en action de chasse à la botte, en battue, et à l'approche et à l'affût).

Droit d'inscription aux stages de l'IWEC

Le droit de participation s'élève à 80 € le stage. Le candidat qui désire participer à 2 stages sera redevable de 2 x 80 €. Possibilité de restauration (sandwichs et boissons) sur le site.

Dès réception de votre attestation de réussite de l'épreuve théorique, **inscrivez-vous sans tarder au moyen du bulletin ci-dessous** afin de pouvoir affronter cette 1^{re} sous-épreuve pratique (qui est éliminatoire) avec un maximum de chance de réussite.

Le montant de votre droit de participation doit être versé sur le compte n° **001-3839820-54 de l'IWEC, communication : « Bertin 2009, date et période choisies, nom du bénéficiaire »**. Pour les versements de l'étranger, utilisez le n° BIC GEBABEBB / IBAN BE42 0013 8398 2054. Le paiement **vaut réservation et donne priorité d'inscription à la date proposée et à la période choisie.**

**INSTITUT WALLON D'EDUCATION CYNÉGÉTIQUE (IWEC)
Examen de chasse 2009 en Région wallonne
Bulletin d'inscription aux stages préparatoires de Bertinchamps (*)**

Mr / Mme / Melle (en majuscules) :

Adresse : Rue N° :

CP : Ville : Date naissance :

Tél : GSM :

s'inscrit au stage préparatoire à la 1^{re} sous-épreuve de l'examen pratique 2009 à

Bertinchamps et choisit la ou les date(s) et la ou les période(s) suivante(s) : **entourez la ou les période(s) choisie(s)** :

Dates	Périodes
Samedi 18 avril	Matin (accueil à 8 h 00) ou Après-midi (accueil à 13 h 30)
Dimanche 19 avril	Matin (accueil à 8 h 00) ou Après-midi (accueil à 13 h 30)
Samedi 25 avril	Matin (accueil à 8 h 00) ou Après-midi (accueil à 13 h 30)

Paiement effectué le..... Date : Signature :

(*) à renvoyer à Mr Georges Schnock, rue de l'Eglise, 18 -1301 Bierges

Tél / Fax : 010 / 41 68 95.

Téléchargé sur www.Chasse.Be

2^e sous épreuve pratique(tirs)

Date de l'examen

La deuxième sous-épreuve de l'examen pratique de chasse en Région wallonne se déroulera sur le site militaire de Marche-en-Famenne les jours ouvrables de **la deuxième quinzaine de mai 2009**.

Pour pouvoir présenter cette 2^e sous-épreuve, le candidat doit avoir réussi la 1^{re} sous-épreuve l'année même ou l'année précédente.

Organisation des stages de l'IWEC à M-E-F

L'Institut Wallon d'Education Cynégétique organise sur le site même de l'examen, deux journées d'initiation et d'entraînement aux tirs les samedi 4 et dimanche 5 avril 2009. Pour le bon déroulement des tirs, chaque journée a été divisée en 4 séries horaires : 8 h 00 / 10 h 15 / 12 h 30 / 14 h 45 .

Les tirs à l'arme rayée, munie d'une lunette de visée, consistent à placer 5 balles dans une cible fixe de 30 cm de diamètre placée à 100 m. Chaque balle dans la cible rapporte 2 points.

Les tirs à l'arme lisse consistent à casser 10 plateaux (2 fuyant devant, 2 venant de gauche, 2 venant de droite, 2 venant de l'arrière et 2 déboulant sur le sol : rabbits). Un plateau cassé au 1^{er} ou au 2^e coup est comptabilisé pour 1 point.

Pour réussir l'épreuve, chaque candidat doit obtenir 10 points tous tirs confondus.

Les armes (**gratuites**) et les munitions (**payantes**) sont disponibles sur les stands et conformes à la réglementation. Les armes et les munitions personnelles sont autorisées si conformes à la réglementation. Les armes personnelles doivent être transportées dans une gaine.

Droit d'inscription

Le prix forfaitaire journalier par participant pour l'accès au camp et aux installations militaires s'élève à :

- Tir à l'arme lisse : 35 € y compris la première série de 10 clays.
- Tir à l'arme rayée : 35 € y compris la première la série de 5 balles.

Toute série supplémentaire coûte 7 €, munitions non comprises, réalisable suivant possibilités.

Le montant de votre droit de participation doit être versé sur le compte n° 001-3839820-54 de l'IWEC, avec la communication précise : **Tir AL et/ou AR, date et série horaire choisies, nom du bénéficiaire.** Pour les versements de l'étranger, utilisez le n° BIC GEBABEBB / IBAN BE42 0013 8398 2054. **Le paiement vaut réservation et donne priorité d'inscription à la date proposée et à la période choisie.**

INSTITUT WALLON D'EDUCATION CYNÉGÉTIQUE (IWEC)
Examen de chasse 2009 en Région wallonne
Bulletin d'inscription aux stages préparatoires de Marche-en-Famenne (Tirs) (*)

Mr / Mme / Melle (en majuscules) :

Adresse : Rue N° :

CP : Ville :

Tél : GSM :

s'inscrit au stage préparatoire de tir aux date(s) et période(s) suivante(s) :
(cocher la date et la série horaire choisies) :

<u>Armes lisses (AL)</u>	8 h 00	10 h 15	12 h 30	14 h 45
Samedi 4 avril	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dimanche 5 avril	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Armes Rayées (AR)

Samedi 4 avril

Paiement effectué le..... Date :.....Signature :

(*) à renvoyer à Mr Jean-Claude Gilson, rue Croix du Feu, 1 -5030 Gembloux
Tél : 081 / 61 56 04 GSM : 0495 / 60 28 55 Mail : jg.236061@scarlet.be.
Téléchargé sur www.Chasse.Be

Inscription à l'examen de chasse 2009

Les inscriptions aux examens de chasse théorique et pratique doivent parvenir, par pli recommandé, à la DNF, Service de la Chasse et de la Pêche, Avenue Prince de Liège, 15 – 5100 Jambes (Namur), **avant le 1^{er} février 2009**. Des bulletins d'inscriptions seront remis aux candidats le dans chaque centre de cours de l'IWEC.

Pour pouvoir participer à l'examen de chasse en Région wallonne, il faut avoir **16 ans accomplis à la date de l'examen**.

Le Conseil académique de l'IWEC